

Emploi

Aides financières emploi jeune : 1 jeune - 1 solution

Suite à la crise du COVID 19, le jeudi 23 juillet 2020 le premier ministre Jean Castex a présenté un nouveau programme d'aide à l'emploi pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans.

Ainsi, le plan « **1 jeune - 1 solution** » propose :

1/ Une aide pour l'embauche des jeunes

- Une compensation de charges versée par l'ASP « Agence de Services de Paiements » trimestriellement pendant 1 an soit **4 000 euros** sur une année.
- Sont concernés les entreprises, associations embauchant un jeune de **moins de 25 ans** entre le **mois d'août 2020 et Janvier 2021** avec une rémunération **inférieur ou égale à deux fois le SMIC**.

Les modalités opérationnelles seront connues prochainement.

2/ Favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation

Confirmation que pour tout contrat d'apprentissage ou de professionnalisation signé entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021 est attribuée :

- Une aide financière de 5 000 euros pour les jeunes de moins de 18 ans.
- Une aide financière de 8 000 euros pour les jeunes de plus de 18 ans.

Retrouvez toutes les informations sur le document officiel ci-dessous :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/dp-1jeune1solution>